Santé au Travail des intérimaires : mieux répondre aux besoins de prévention



Picardie Santé Travail

Santé au Travail des intérimaires : mieux répondre aux besoins

- Présentation de Picardie Santé Travail
- Présentation du projet intérimaire
 - Amélioration du suivi médical
 - Amélioration de l'information et de la formation des acteurs
 - Déroulement de l'action



Présentation de Picardie Santé Travail



La Santé au Travail

L'évolution de la santé au travail :

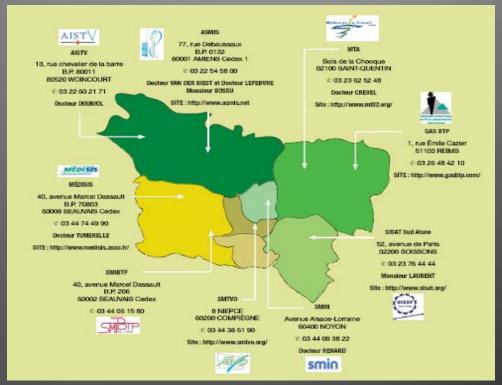
- place croissante aux actions coordonnées et pluridisciplinaires à l'échelon régional.
- D'où rassemblement des professionnels des Services de Santé au Travail de Picardie pour répondre aux exigences actuelles des plans santé travail.



Composition

Les 9 SST interentreprises de Picardie

- Représentant en 2006:
 - 170 médecins
 - 40 intervenants en entreprise
 - 33 500 entreprises
 - 406 300 salariés
 23 600 intérimaires



- Sont représentés au sein de PICST par
 - 12 Médecins du Travail
 - 9 Intervenants en Prévention des risques Professionnels

Présentation du projet intérimaire

Objectifs

- Partenariat avec les EU et ETT volontaires :
 - Amélioration du suivi médical
 - Amélioration de l'information et de la formation des acteurs





 Enquête santé et conditions de travail des intérimaires

 Etablissement du cursus laboris (traçabilité des expositions professionnelles)



- Enquête santé et conditions de travail des intérimaires :
- Objectif : faire un état des lieux
 - de l'état de santé de l'intérimaire
 - de la connaissance des risques par l'intérimaire et par le médecin du travail
 - du ressenti de l'intérimaire sur son travail
 - de la répercussion de son travail sur sa santé
 - de la prise en compte des risques par l'ETT et l'EU (formation à la sécurité et au poste, moyens de protection).

 Enquête santé et conditions de travail des intérimaires :

Outil :

- Élaboration puis validation d'un questionnaire qui va servir de support de visite médicale
- Enquête menée par les médecins, au niveau régional, à deux périodes différentes de l'année
 - Délai : dernier trimestre 2010



- Etablissement du cursus laboris (traçabilité des expositions professionnelles)
 - Outils et méthodes (dans le cadre du partenariat ETT):
 - Exploitation des documents existants dans l'ETT partenaire pour établir une fiche de liaison relative aux risques professionnels rencontrés au poste
 - Mise en œuvre des documents internes aux ETT : remplis par l'EU, complétés par l'ETT, remis à l'intérimaire en vue de la visite médicale et conservés dans le dossier médical
 - En attente de partenariat

- Etablissement du cursus laboris (traçabilité des expositions professionnelles)
 - Outils et méthodes (dans le cadre du partenariat EU):
 - Mise en œuvre de la 'fiche d'exposition au poste de travail' : remplie par l'EU avec l'aide du SST, transmise à l'ETT, remise à l'intérimaire en vue de la visite médicale puis conservée dans le dossier médical
 - En attente d'un partenariat



Objectif:

Améliorer la connaissance des risques professionnels, notamment les risques à effets différés (TMS, bruit, CMR ...)

- des chargés de recrutement des agences de travail temporaire,
- des intérimaires
- des EU

À construire en partenariat avec une ou des ETT volontaire(s)



Moyens:

- Former des chargés de recrutement à l'analyse et l'évaluation des risques :
 - identification des risques,
 - effets sur la santé,
 - principes généraux de prévention,
 - liste des postes à risques,
 - travaux interdits grâce à des supports de formation
- Améliorer la connaissance des risques professionnels des intérimaires par la formation et la diffusion de documents d'information lors des visites médicales



Moyens:

- Créer un partenariat avec des ETT
- Faire un état des lieux des situations accidentogènes (risques transversaux, EU ...)
- Déterminer les situations prioritaires
- Mettre en place des actions de prévention ciblées avec les ETT et les EU



Déroulement de l'action

- Amélioration du suivi médical :
 - Partenariat avec les EU et ETT
 - Fiche d'exposition au poste : dès la reprise de l'activité intérimaire
 - Utilisation de la fiche de visite intérimaire lors de la visite médicale (à 2 périodes dans l'année) :
 - dès la reprise économique et fonction des futurs textes législatifs attendus sur la traçabilité et sur l'évolution des SST

Déroulement de l'action

- Amélioration de l'information et de la formation des acteurs :
 - Exploiter l'enquête intérimaire
 - Etablir un partenariat avec une ETT et certaines de ses entreprises utilisatrices :
 - Déploiement des outils (formation, document, actions de prévention ...) en fonction des besoins de l'ETT
 - Transfert vers d'autres ETT et EU volontaires



Contacts

PRISME :

- en septembre 2008 avec la responsable pour présenter le projet
- En novembre 2008 lors d'une réunion PRISME mensuelle afin d'établir des partenariats avec des ETT volontaires
 - actuellement en attente de partenariat

CRAM

 15 janvier 2009 avec le référent régional du projet intérimaire pour échanger sur nos projets respectifs : il a été conclu que nos projets sont complémentaires;

actuellement discussion pour voir les possibilités de coopération

Contacts

- ORST : présentation du projet en février 2009
- Réunion prévue le 22 septembre entre les instances travaillant sur le sujet (CRAM, ARACT, DRTEFP, PICST, ARAMIE)

